



Nouméa, le 9 avril 2020

L'Intersyndicale

À

**Monsieur le
Président du
Gouvernement NC**

Objet : circulaire du 3 avril 2020

Monsieur le Président,

Suite à la circulaire du 3 avril concernant les permissions exceptionnelles pour les agents de la Nouvelle-Calédonie (voir en PJ), nous tenons à exprimer notre désaccord sur cette dernière.

En effet, sous prétexte des vacances scolaires et sans aucune concertation des partenaires sociaux, vous décidez de modifier la précédente règle relative aux permissions exceptionnelles. Vous imposez dorénavant aux parents de poser un congé annuel pour la garde d'enfants de 12 ans et moins sachant qu'aucun système de garde (garderie, centre aéré etc.) n'est aujourd'hui ouvert.

Cette position n'est, à notre sens, pas acceptable.

Nous demandons donc, comme l'a fait la Province Sud, la prolongation des dispositions prévues par la 1^{ère} circulaire (voir en PJ) jusqu'à la fin du confinement, soit, à ce stade, jusqu'au 13 avril inclus.

De plus, il semblerait que certaines directions de la NC demandent aux agents, même sur mission non essentielle, de reprendre le travail ou, à défaut, de poser du congé annuel.

Cette initiative conduisant à solliciter un retour au travail pour les agents, sur mission non essentielle, nous semble être contraire au principe du confinement d'autant qu'aucune mesure de protection individuelle n'est prévue puisqu'il y a impossibilité de leur fournir des masques de protection lesquels sont pourtant fortement recommandés aujourd'hui par les autorités sanitaires.

Dans la perspective d'une contamination sur le lieu de travail, nous n'hésiterons pas à mener des actions pour rechercher les responsabilités.

En espérant avoir retenu votre attention et que des directives seront données en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Les organisations syndicales toutes responsables

**UT CFE-CGC
FÉDÉRATION DES FONCTIONNAIRES
USTKE
COGETRA
CSTNC**